

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 15 janvier 2018 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien

AUTRES PRÉSENCES :

M. André Brideau, Directeur, Travaux publics
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire substitut d'arrondissement
Mme Mélanie Diné, secrétaire recherchiste
M. René Girard, Directeur, Aménagement urbain et patrimoine
Me Marie-France Paquet, Directrice de l'arrondissement par intérim, Directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice – Culture, Sports, Loisirs et Développement social
M. Danny Diotte, commandant, SPVM – PDQ 24

ABSENCE :

Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan (mairesse suppléante)

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 19 h.

Le président présente les élues et élu. Il présente par la suite l'administration et passe en revue les différentes activités qui auront lieu au cours du mois de janvier.

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

10.02 – MOTS DU MAIRE ET DES ÉLUS

LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUS DÉBUTE À 19 H 02 ET SE TERMINE À 19 H 40.

10.03 - RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CITOYENS ADRESSÉES LORS DE LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

Monsieur le maire revient sur les questions des citoyens adressées lors de la séance du conseil tenue le 18 décembre 2017.

CA18 16 0001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 15 JANVIER 2018

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 15 janvier 2018, tel que proposé en modifiant le titre du point 30.06 de la façon suivante :

AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE - MONTRÉAL 2018-2020 DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR L'AMÉNAGEMENT DE DEUX FEUX SONORES DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

10.05 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 49 ET SE TERMINE À 20 H 51.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
JACQUELINE GREMAUD	FÉLICITATIONS ET PROCÉDURES
ANNE BARBEAU	STATIONNEMENT MANSEAU
FADI EL-HAJAL	ESPACE ENTRE LE 950 ET LA COOP LE SUROÏT / ARBRES
MARY SODERSTROM	DÉNEIGEMENT
MONIQUE HAMELIN	PIÉTONS, DÉNEIGEMENT ET MOBILITÉ
PIERRE LACERTE	NOUVELLE GOUVERNANCE

CA18 16 0002

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

DE PROLONGER la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30 minutes).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05.1

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 51 ET SE TERMINE À 21 H 54.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
MARILYSE LAPIERRE	COMITÉ D'URBANISME
JEAN LAPOINTE	TAXES MUNICIPALES PETITS COMMERCES / DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS / UTILISATION LOCAUX VACANTS
RICHARD CUMMINGS	POINT 12.01
CAROLE MURRAY	CONTENANT RÉSIDUS ALIMENTAIRES
MARC POULIN	BUDGET DE L'ARRONDISSEMENT

LE MAIRE SUSPEND L'ASSEMBLÉE DE 21 H 54 À 22 H 03.

CA18 16 0003

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 18 DÉCEMBRE 2017

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 18 décembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA18 16 0004

MANDAT À L'ADMINISTRATION - PROJET DE COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ LE SUROÏT - REVUE DES CONDITIONS

ATTENDU QUE par la résolution CA15 16 0188, adoptée lors de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015, le conseil de l'arrondissement d'Outremont acceptait de donner un accord de principe à ce que le terrain de la réserve foncière de la Ville situé à l'angle des avenues Manseau et Outremont, soit le lot 1 351 629 du cadastre du Québec, soit réservé en vue d'une vente ultérieure à la Coopérative de solidarité Le Suroît pour la réalisation de logements sociaux et communautaire;

ATTENDU QUE lors de la même séance, le conseil demandait de procéder à un lotissement de ce terrain afin de verser dans le domaine public une bande qui serait aménagée et entretenue par l'arrondissement et qui constituerait une zone tampon de type passage public, ladite bande verte devant avoir une largeur de 8.5 mètres;

ATTENDU QUE par la résolution CA16 16 0322, adoptée lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2016, le conseil de l'arrondissement d'Outremont édictait une condition pour l'étude du projet révisé de la Coopérative de solidarité Le Suroît à l'effet de conserver dans le domaine privé l'espace occupé par le Boisé Manseau et de conserver une marge latérale de 7 mètres de long de la limite nord du lot libre de toute construction en vue du futur bâtiment;

ATTENDU QUE le conseil est favorable aux logements sociaux et communautaires;

ATTENDU QUE le conseil souhaite que le projet se fasse sur la totalité du terrain incluant la bande de 8.5 mètres;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

DE DONNER un mandat à l'administration de procéder avec les nouvelles orientations suivantes soit :

« Définir un nouveau projet sur la totalité du terrain de la Ville, incluant le nouveau cadastre de 8,5 mètres. »

DE DÉPOSER à un prochain conseil un sommaire décisionnel afin de donner suite à cette nouvelle orientation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1189916117

CA18 16 0005

AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE TOTALE DE 120 000 \$, À RAISON DE 40 000 \$ ANNUELLEMENT À CASTELIERS POUR LES ANNÉES 2018, 2019 ET 2020, AFIN QUE CET ORGANISME POURSUIVE SON PROGRAMME D'ACTIVITÉS ET DÉVELOPPE DE NOUVELLES OFFRES DE SERVICE - APPROUVER LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, ET CASTELIERS, ÉTABLISSANT LES MODALITÉS ET CONDITIONS DE VERSEMENT DE CETTE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET AUTORISER LE MAIRE ET LA SECRÉTAIRE SUBSTITUT D'ARRONDISSEMENT À SIGNER LADITE CONVENTION - DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS (POUR LA PREMIÈRE ANNÉE)

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER le versement d'une contribution financière totale de 120 000 \$, à raison de 40 000 \$ annuellement à Casteliers pour les années 2018, 2019 et 2020, selon les termes et conditions prévues à la convention de contribution financière, afin que cet organisme poursuive son programme d'activités et développe de nouvelles offres de service;

D'APPROUVER la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Casteliers, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'AUTORISER le Maire et la secrétaire substitut d'arrondissement à signer ladite convention;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Fanny Magini, Valérie Patreau, Philippe Tomlinson

VOTE CONTRE: Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

20.01 1172504055

CA18 16 0006

ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 500 \$, POUR L'ANNÉE 2018, À LA COMMISSION SPORTIVE DU LAC ST-LOUIS POUR L'ORGANISATION DE SES ACTIVITÉS EN TANT QUE MANDATAIRE DU PROGRAMME DES JEUX DU QUÉBEC – DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'ACCORDER une contribution financière de 500 \$ à la Commission sportive du Lac Saint-Louis pour l'organisation de ses activités en tant que mandataire des Jeux du Québec pour l'année 2018;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1172504061

CA18 16 0007

AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE TOTALE DE 135 000 \$, À RAISON DE 45 000 \$ ANNUELLEMENT À OUTREMONT EN FAMILLE POUR LES ANNÉES 2018, 2019 ET 2020, POUR SOUTENIR SON PLAN D'ACTION ET PRÉSERVER LES RESSOURCES HUMAINES NÉCESSAIRES À LA POURSUITE DE SON PROGRAMME D'ACTIVITÉS - APPROUVER LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, ET OUTREMONT EN FAMILLE, ÉTABLISSANT LES MODALITÉS ET CONDITIONS DE VERSEMENT DE CETTE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET D'AUTORISER LE MAIRE ET LA SECRÉTAIRE SUBSTITUT D'ARRONDISSEMENT À SIGNER LADITE CONVENTION – DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS (POUR LA PREMIÈRE ANNÉE)

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'AUTORISER le versement d'une contribution financière totale de 135 000 \$, à raison de 45 000 \$ annuellement à Outremont en Famille pour les années 2018, 2019 et 2020, selon les termes et conditions prévues à la convention de contribution financière, pour soutenir son plan d'action et préserver les ressources humaines nécessaires à la poursuite de son programme d'activités;

D'APPROUVER la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Outremont en Famille établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'AUTORISER le Maire et la secrétaire substitut d'arrondissement à signer ladite convention;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1172504056

CA18 16 0008

AUTORISER LA PROLONGATION DU CONTRAT AVEC LA FIRME « CAMP SPORTMAX INC. » (APPEL D'OFFRES PUBLIC 14-13583) POUR LA GESTION DE LA PISCINE JOHN-F.KENNEDY POUR UNE PÉRIODE D'UN AN, SOIT DU 7 MAI 2018 AU 6 MAI 2019 POUR UN SOMME DE 132 465,43 \$ (COMPRENANT LES TAXES) À LAQUELLE S'AJOUTE LE PAIEMENT DE REDEVANCES ANNUELLES À LA FIRME « CAMP SPORTMAX INC. » REPRÉSENTANT 50 % DES REVENUS PERÇUS (COMPRENANT LES TAXES), DESQUELS SERONT PRÉALABLEMENT SOUSTRAIT LES DÉPENSES D'EXPLOITATION ENCOURUES PAR L'ARRONDISSEMENT- DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Philippe Tomlinson

D'AUTORISER, pour une période d'un (1) an, la prolongation du contrat avec la firme « Camp Sportmax inc. » (appels d'offres publics 14-13583) pour la gestion de la piscine John-F.Kennedy, soit du 7 mai 2018 au 6 mai 2019;

D'AUTORISER une dépense de 132 465,43 \$, taxes incluses, pour la gestion de la piscine John-F. Kennedy dans le cadre de ce contrat;

D'AUTORISER le paiement de redevances annuelles à la firme « Camp Sportmax inc. » représentant 50 % des revenus perçus, incluant les taxes applicables, desquels seront préalablement soustrait les dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1172504062

CA18 16 0009

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES ET DES DEMANDES DE PAIEMENT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 NOVEMBRE 2017

DÉPÔT des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2017.

30.01 1186983003

CA18 16 0010

DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR L'ENTREMISE DE CARTES DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2017

DÉPÔT des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de novembre 2017

30.02 1186983001

CA18 16 0011

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 NOVEMBRE 2017

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2017.

30.03 1186983002

CA18 16 0012

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2017

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de novembre 2017.

30.04 1183489001

CA18 16 0013

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 27 156 \$, AFIN DE PALLIER AU MANQUE À GAGNER AU BUDGET DE LA BIBLIOTHÈQUE RÉSULTANT DE LA PONCTION DE CETTE SOMME POUR PERMETTRE LA CENTRALISATION PARTIELLE DES ACTIVITÉS RELIÉE À LA PRÉPARATION MATÉRIELLE DES DOCUMENTS AU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS - BIBLIOTHÈQUE (CSP) ET ASSURER LE MAINTIEN DE L'OFFRE DE SERVICE ACTUELLE - DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER une affectation de 27 156 \$ au budget de fonctionnement de la bibliothèque, afin de pallier au manque à gagner résultant d'une ponction qui a permis la centralisation partielle des activités reliées à la préparation matérielle des documents au Centre de services partagés - bibliothèque (CSP) et assurer le maintien de l'offre de service actuelle, et ce, à même le surplus budgétaire de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1175061003

CA18 16 0014

AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE- MONTRÉAL 2018-2020 DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR L'AMÉNAGEMENT DE DEUX FEUX SONORES DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

CONSIDÉRANT QU'en janvier 2013, l'arrondissement d'Outremont adhéraait aux sept principes du plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 dont le détail apparaît au sommaire décisionnel 1121211013;

CONSIDÉRANT QUE le 12 octobre 2017, le Service de la diversité sociale et des sports lançait un appel de projets pour le « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020 » consacré à la mise en oeuvre de projets visant le mieux-être des personnes aînées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles sur le territoire de la métropole;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de deux feux sonores dans l'arrondissement d'Outremont s'inscrit dans le volet # 1 dudit appel de projets et s'inscrit dans l'un des sept engagements du « Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 »;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet est également en adéquation avec les grandes orientations de la « Politique municipale d'accessibilité universelle »;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement d'Outremont s'engage à intégrer les concepts de l'accessibilité universelle dans la réalisation du projet;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Philippe Tomlinson

D'AUTORISER le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle- Montréal 2018-2020 de la Ville de Montréal pour l'aménagement de deux feux sonores dans l'arrondissement d'Outremont;

D'AUTORISER la Directrice de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social à signer, pour et au nom de l'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente demande d'aide financière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1173489035

CA18 16 0015

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT LA FERMETURE DE RUES POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT LA FOULÉE DES PARCS 2018 - LE DIMANCHE 10 JUIN 2018 DE 7 H À 12 H - DIVERSES RUES

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant, dans le cadre de l'événement « La Foulée des Parcs 2018 », qui aura lieu le dimanche, 10 juin 2018, de 7 h à 12 h, la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues indiquées au sommaire décisionnel;

D'AVISER l'organisme qu'il devra assumer toute dépense supplémentaire aux services de base de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1172504057

CA18 16 0016

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION DU PAVILLON DU PARC SAINT-VIATEUR, POUR LA TENUE DE LA QUATRIÈME ÉDITION DU OUF! FESTIVAL QUI SE DÉROULERA DU 3 AU 11 MARS 2018, DANS LE CADRE DE LA 13E ÉDITION DU FESTIVAL DE CASTELIERS ET POUR SA PARTICIPATION À LA NUIT BLANCHE - AUTORISER L'OCCUPATION DU PAVILLON DU PARC SAINT-VIATEUR DU 2 AU 12 MARS 2018 - AUTORISER LA DÉROGATION À L'ARTICLE 3 ET LA DÉROGATION À L'ARTICLE 6 E) ET G) DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PARCS ET LES ENDROITS PUBLICS (1107) DU 3 AU 11 MARS 2018

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'AUTORISER, pour la tenue de la quatrième édition du « Ouf! Festival » dans le cadre de « Montréal en lumières – Nuit blanche » qui aura lieu le samedi 3 mars 2018 et dans le cadre du festival « Le Cabaret des Casteliers » qui aura lieu du jeudi 8 mars au dimanche 11 mars 2018 inclusivement :

- l'occupation du Pavillon du parc Saint-Viateur, du 2 au 12 mars 2018;
- une dérogation à l'article 3 du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107) afin de permettre l'occupation du parc Saint-Viateur après 23 h, du 3 mars au 11 mars 2018;
- une dérogation à l'article 6, paragraphes e) et g), du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107).

Les heures de fin de l'événement sont les suivantes :

- samedi, 3 mars 2018 : fin des activités à 1 h (am);
- du dimanche 4 mars au mercredi, 7 mars 2018 : fin des activités à 23 h;
- du jeudi, 8 mars au vendredi 9 mars 2018 : fin des activités à minuit;
- samedi, 10 mars 2018 : fin des activités à 19 h;
- dimanche, 11 mars 2018 : fin des activités à minuit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1172504058

CA18 16 0017

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 672, AVENUE BLOOMFIELD - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE EN REMPLAÇANT LE GARDE-CORPS DU REZ-DE-CHAUSSÉE DU BÂTIMENT PRINCIPAL

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé de refuser, à sa séance du 5 décembre 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1174375009;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

DE REFUSER la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 672, avenue Bloomfield, relativement à la modification de l'apparence extérieure en remplaçant le garde-corps du rez-de-chaussée du bâtiment principal, pour les motifs suivants :

- Le modèle de garde-corps proposé ne tient pas compte du bâtiment jumelé existant;
- La modification du garde-corps ne respecte pas l'expression et la composition architecturale du bâtiment;
- Les caractéristiques architecturales du bâtiment ne sont pas préservées ni restaurées.

Pour ces raisons, le remplacement du garde-corps devra être identique à celui du bâtiment jumeau de droite.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1174375009

CA18 16 0018

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AU 271, AVENUE MCDUGALL; 427, AVENUE WILLOWDALE; 114, AVENUE DUCHASTEL; 619, AVENUE SAINT-GERMAIN; 666, AVENUE OUTREMONT; 676, AVENUE HARTLAND; 833, AVENUE OUTREMONT; 1260, AVENUE BERNARD; 5188, RUE HUTCHISON; 6250, RUE HUTCHISON; 1358, AVENUE VAN HORNE; 1420, BOULEVARD DU MONT-ROYAL - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 5 décembre 2018, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1174375008;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER les demandes d'approbation de PIIA pour les immeubles suivants :

271, avenue McDougall;
427, avenue Willowdale;

114, avenue Duchastel;

Avec la réserve suivante :

- les deux colonnes devront être réinstallées telles qu'à l'origine.

619, avenue Saint-Germain;

Avec la réserve suivante :

- la fenêtre et la porte-fenêtre devront être peintes en blanc ou remplacées par des modèles de couleur blanche afin de respecter le caractère de la fenestration du bâtiment existant.

666, avenue Outremont;

676, avenue Hartland;

833, avenue Outremont;

Avec les réserves suivantes :

- que le revêtement du mur arrière de l'issue soit peint en blanc;
- les cadrages de l'issue devront être peints en blanc ou en beige, tels que le revêtement extérieur et les éléments des terrasses.

1260, avenue Bernard;

5188, rue Hutchison;

6250, rue Hutchison;

1358, avenue Van Horne;

Avec la réserve suivante :

- les cols de cygne sur l'affiche perpendiculaire doivent être retirés du projet.

1420, boulevard du Mont-Royal;

Avec la réserve suivante :

- les enseignes ancrées au bâtiment devront être retirées dans un délai de 24 mois suivant la date de la résolution du conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1174375008

CA18 16 0019

ACCEPTER LE VERSEMENT DU LOT 6 115 319 DU CADASTRE DU QUÉBEC DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTRÉAL À DES FINS DE PARC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Montréal s'apprête à acquérir de l'Université de Montréal les lots 6 115 317 et 6 115 319 pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, dans le cadre de l'Entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Montréal a demandé à l'Université de Montréal de créer le lot 6 115 319 afin d'exclure du projet de logements sociaux et communautaires un talus acoustique situé en bordure de la voie ferrée;

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 115 319 est adjacent au lot 5 273 848, une propriété de la Ville de Montréal inscrite au registre du domaine public de la Ville comme un parc et qui comprend la section Est du même talus acoustique.

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'ACCEPTER le versement du lot 6 115 319 du cadastre du Québec dans le domaine public de la Ville de Montréal à des fins de parc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1177596005

CA18 16 0020

AUTORISER, POUR UNE DURÉE MAXIMALE DE TROIS (3) ANS, LA CRÉATION AINSI QUE LE COMBLEMENT TEMPORAIRE D'UN POSTE D'AGENT DE RECHERCHE À LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET PATRIMOINE

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'AUTORISER la création et le comblement temporaire du poste d'agent de recherche à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel;

D'IMPUTER la dépense au budget de fonctionnement de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1183711001

CA18 16 0021

ENTÉRINER UNE NOMINATION PERMANENTE AU POSTE D'INSPECTEUR DU CADRE BÂTI À LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DU PATRIMOINE

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Jean-Marc Corbeil

D'AUTORISER la promotion permanente de Monsieur Dominic Livernois-Diotte au poste d'inspecteur du cadre bâti à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, et ce, conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.02 1183711002

CA18 16 0022

RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉSIGNATIONS POUR L'AXE CENTRAL SITUÉ DANS LE SITE OUTREMONT

ATTENDU la recommandation de la Société d'histoire d'Outremont;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

DE RECOMMANDER au Conseil Municipal de nommer l'axe central situé sur le Site Outremont selon les propositions indiquées au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1183489002

70.01 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 22 h 17

70.01

Philippe Tomlinson
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Chef de division des ressources
humaines et des relations avec les
citoyens et Secrétaire substitut
d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 février 2018.